



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 21 b) de la liste préliminaire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale : assistance
économique spéciale à certains pays ou régions**

Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 56/106 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2001, offre une vue d'ensemble de la situation actuelle en Somalie, en tenant compte de l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et leurs partenaires, et appelle l'attention sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et sur les domaines prioritaires pour l'aide en fonction des évolutions probables.

Le rapport expose succinctement les principaux événements survenus en Somalie qui ont influé directement sur les conditions de vie de la population somalienne et les opérations des Nations Unies dans le pays. Les combats récents et en cours entre factions rivales dans le sud et le nord-est du pays, qui viennent s'ajouter à l'instabilité persistante à Mogadishu, ont été mentionnés comme particulièrement importants.

Le rapport donne également un aperçu des conséquences du maintien de l'interdiction d'exporter du bétail vers certains États du Golfe et de la fermeture des banques qui reçoivent des envois de fonds de l'étranger.

* A/57/50/Rev.1.



Pour ce qui est des progrès accomplis, le rapport expose les principales interventions en vue d'atténuer les effets du conflit, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des déplacements qui y sont liés. Il décrit les avancées dans un certain nombre de secteurs tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Il met en relief le climat d'insécurité dans lequel les organismes des Nations Unies doivent travailler et auquel leurs agents se trouvent confrontés, ainsi que l'impact direct des interruptions du programme pour des questions de sécurité sur ceux qui devraient en bénéficier dans toute la Somalie. Il est instamment demandé aux dirigeants somaliens d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires.

Le rapport s'achève sur la constatation que même si des progrès importants ont été accomplis pendant la période considérée, la dégradation de la situation en matière de sécurité et l'absence de financement continuent de compromettre sérieusement les programmes humanitaires, de relèvement et de développement en Somalie, ce qui conduit à accroître la vulnérabilité de la population somalienne. Il est recommandé que les États Membres soutiennent les programmes par le biais de la procédure d'appel global et du fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie dans le cadre des efforts visant à aider les communautés somaliennes à reconstruire, aplanir leurs différences et instaurer la paix.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/106 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues en vue de l'application de ladite résolution et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-septième session. Le rapport fait le point de la situation actuelle en Somalie en ce qui concerne l'assistance humanitaire et le relèvement économique et social, en tenant compte de l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires. Il appelle également l'attention sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et met en relief les domaines prioritaires pour l'aide en fonction des évolutions prévisibles.

II. La situation socioéconomique

A. La situation politique et les problèmes de sécurité

2. Un certain nombre d'événements importants qui ont eu une incidence directe sur la situation socioéconomique de la Somalie se sont produits au cours de la période considérée. La Somalie a polarisé l'attention internationale après les attentats du 11 septembre 2001 perpétrés aux États-Unis d'Amérique. Les avoirs d'une organisation somalienne, Al-Itihaad al-Islamiya, ont été bloqués sur décret du Président des États-Unis, en raison de ses liens présumés avec le terrorisme. D'autres citoyens et groupements somaliens ont été par la suite ajoutés à la liste, y compris le groupe Al-Barakaat, l'une des principales sociétés somaliennes de transfert de fonds et de télécommunication.

3. Soucieuse de faire davantage en faveur de la paix et de la réconciliation en Somalie, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à son neuvième Sommet tenu à Khartoum en janvier 2002, a chargé les États de première ligne (Kenya, Djibouti et Éthiopie) et son propre secrétariat de tenir à Nairobi une conférence nationale de réconciliation pour la Somalie, le Kenya ayant pour mission d'assurer la coordination. Le Président kenyan Moi avait précédemment organisé à Nairobi, en novembre et décembre 2001, deux réunions de réconciliation pour la Somalie. Divers obstacles ont entravé les préparatifs de

la conférence nationale de réconciliation pour la Somalie, qui a été reportée à plus tard. Les efforts diplomatiques n'en ont pas moins été poursuivis afin qu'elle puisse avoir lieu à une date ultérieure.

4. Entre-temps, le pays s'est trouvé en proie à des troubles politiques et à un climat d'insécurité, y compris dans les régions relativement stables du nord-ouest et du nord-est. Les élections locales dans le « Somaliland », qui devaient marquer le début d'une ère de transition vers un système multipartite, ont été reportées à une date indéterminée en décembre 2001. Le 3 mai 2002, le « Président » Mohamed Ibrahim Egal est décédé des suites d'une opération dans un hôpital d'Afrique du Sud. La succession a été immédiatement assurée par le « Vice-Président » Dahir Riyale Kahin et ce transfert du pouvoir a été considéré comme conforme à la Constitution. Par la suite, le 16 mai 2002, Ahmed Yusuf Yassin a prêté serment en qualité de « Vice-Président ». La relative stabilité qui régnait dans la région a permis aux organismes des Nations Unies de poursuivre leurs opérations sans interruption majeure pendant la période considérée.

5. Dans le « Puntland », la controverse suscitée par le colonel Abdullahi Yusuf Ahmed, qui cherchait à prolonger son mandat de « président » vers le milieu de 2001, a entraîné une grave crise constitutionnelle. Deux candidats se sont affrontés pour l'exercice du pouvoir, Abdullahi Yusuf Ahmed et Jama Ali Jama; ce dernier a été élu « Président » à l'issue d'une conférence des anciens tenue en août 2001. L'impasse qui s'en est suivie s'est terminée en mai 2002, avec l'entrée dans Bossaso d'Abdullahi Yusuf Ahmed entouré de sa milice, ce qui a obligé Jama Ali Jama à quitter le pays. Le personnel recruté sur le plan international a été évacué des zones touchées par les combats, et les organismes des Nations Unies n'ont toujours pas repris l'ensemble de leurs programmes dans la région.

6. Dans le sud de la Somalie, le Gouvernement national de transition s'est vu opposer un vote de défiance par l'Assemblée nationale de transition le 28 octobre 2001. Hassan Abshir Farah a par la suite été nommé Premier Ministre. Dans le souci de parvenir à une réconciliation avec les groupes d'opposition sur place, le Président Abdikassim Salad Hassan s'est rendu dans des arrondissements de la basse vallée du Chebeli en novembre 2001 et dans les régions de Galgadud et d'Hiran en mars 2002. Le 1er avril 2002, le président de l'armée de résistance Rahanwein

(ARR), Hassan Mohamed Nur « Shatigudud », a été nommé « président » d'une nouvelle entité administrative régionale appelée État de la « région sud-ouest de la Somalie ».

7. Une évaluation interinstitutions de la sécurité des organismes des Nations Unies réalisée en janvier 2002 a confirmé que la Somalie demeurerait l'une des régions les plus dangereuses dans laquelle ces organismes effectuaient des opérations. Le rapport a confirmé en particulier que les conditions de sécurité à Mogadishu ne permettaient pas de maintenir en permanence une présence des Nations Unies. La situation est depuis demeurée instable et les principaux aéroports et ports maritimes sont restés fermés. Des combats acharnés ont éclaté en février 2002 dans l'arrondissement de Medina à Mogadishu entre les milices loyales au Gouvernement national de transition et le Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie.

8. Le personnel expatrié et les fonctionnaires nationaux des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant à Mogadishu et dans la basse vallée du Chebeli ont fait l'objet de plusieurs attaques au cours de cette période. En février 2002, un travailleur humanitaire suisse a été assassiné par une bande armée à Merka, au sud-ouest de Mogadishu. Le même mois, le responsable du bureau de l'UNICEF à Mogadishu a été kidnappé, mais libéré par la suite. De plus, le 28 avril 2002, un fonctionnaire national au service du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Mogadishu a été enlevé par une bande armée et détenu jusqu'au 25 mai 2002, ce qui a entraîné la suspension de toutes les activités des organismes des Nations Unies dans la ville du 7 au 25 mai 2002. Les Nations Unies n'ont pas encore repris l'ensemble de leurs activités à Mogadishu.

9. La région de Gedo a été elle aussi le théâtre de combats acharnés ces derniers mois. En février 2002, des combats ont éclaté entre la milice du Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie et celle de l'Alliance de la vallée de la Djouba. Les luttes claniques parmi les Marehan se sont alors envenimées dans le nord de la région de Gedo à la mi-mai 2002. Les combats ont fait de nombreuses victimes et entraîné des déplacements de population, à la fois en Somalie et vers les pays voisins. La situation dans la région demeure tendue, ce qui empêche le retour des réfugiés.

B. Questions humanitaires

10. Pendant la période considérée, la situation humanitaire s'est dégradée dans de nombreuses parties de la Somalie. L'effet combiné de la sécheresse, du conflit et des déplacements qui s'ensuivent continuent d'exacerber une situation déjà difficile pour les plus vulnérables. On estime maintenant à plus de 700 000 le nombre de Somalis directement touchés.

11. En ce qui concerne la production vivrière, la saison des pluies de 2001 (*gu*) dans le sud de la Somalie s'est soldée par une récolte restreinte, de 115 000 tonnes métriques de sorgho et de maïs au total. Par contre, la Somalie a bénéficié d'une récolte de céréales supérieure à la moyenne, de 140 000 tonnes métriques, après les pluies d'automne (*deyr*) de 2001. La production céréalière combinée des deux saisons dans le sud de la Somalie en 2001 a été estimée à 255 000 tonnes métriques. La saison des pluies (*gu*) de 2002 a bien commencé en avril et semble prometteuse dans les régions de Bay, de Bakool et de Gedo.

12. En plus des céréales, le bétail contribue pour beaucoup à la sécurité alimentaire en Somalie, en raison de la consommation et de la vente de lait, de viande et d'autres produits. Sans cette source de revenu essentielle, de nombreuses familles sont incapables d'acheter les denrées alimentaires de base dont elles ont besoin. C'est pourquoi la désorganisation des marchés locaux et du commerce provoquée par le conflit et l'insécurité a eu des conséquences particulièrement néfastes pour les groupes vulnérables. La qualité du pâturage, facteur de la plus haute importance pour les populations qui dépendent du bétail, s'est légèrement améliorée dans la région de Bari et dans diverses parties des régions de Sool et de Sanag. Par contre, elle demeure très médiocre dans la région d'Awdal, entraînant une diminution des taux de reproduction du bétail et une réduction de la quantité de lait disponible.

13. Dans le secteur de la santé, les maladies endémiques telles que la tuberculose, le paludisme, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës, les maladies émergentes telles que la leishmaniose, et les poussées épidémiques cycliques de choléra, de rougeole et de méningite continuent de mettre en danger la vie des Somalis malgré l'intervention rapide des organismes des Nations Unies et des ONG dès qu'une poussée épidémique est signalée.

14. L'insécurité demeure de très loin le principal obstacle à la fourniture d'une assistance humanitaire aux groupes qui en ont le plus besoin, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les rapatriés, les migrants pour raisons économiques, les populations pauvres des villes et les minorités. Cela est particulièrement manifeste dans la région de Gedo, où plus de 150 000 personnes se sont trouvées coupées de toute assistance humanitaire depuis avril 2002. Par-dessus tout, le personnel des organismes à vocation humanitaire a été dans l'incapacité pendant plus de deux mois de procéder aux distributions indispensables de vivres. Le conflit dans la région de Gedo a également provoqué le déplacement de quelque 10 000 réfugiés somalis – dont 3 500 ont été enregistrés – vers Mandera, au Kenya voisin, et de 3 000 à 5 000 supplémentaires vers Dollow, en Éthiopie. On estime à quelque 300 000 à 350 000 le nombre de personnes actuellement déplacées dans leur propre pays, en Somalie.

15. Les activités des organismes des Nations Unies ayant été suspendues à Mogadishu en mai 2002, environ un million d'habitants n'ont pu avoir accès à une assistance essentielle, en particulier dans le secteur de la santé, de l'eau et de l'assainissement. La discontinuité des Journées nationales de vaccination prévues pour mai 2002 dans le cadre de la campagne d'éradication de la poliomyélite a suscité une inquiétude particulière. En raison de la poursuite des combats à Mogadishu, la sécurité y est devenue trop précaire pour qu'il soit possible, depuis mai 2002, de mener à bien l'ensemble des opérations humanitaires et de développement.

16. La suspension, le 6 mai 2001, de l'aide internationale dans le nord-est, associée au changement de dirigeants dans le Puntland et aux combats qui ont suivi, a entraîné dans les faits un ralentissement des grands projets humanitaires et de développement, qu'il s'agisse de l'eau et de l'assainissement ou de la remise en état du port de Bossaso. Toutefois, le personnel national poursuit un certain nombre d'activités dans des conditions difficiles.

C. Questions économiques

17. Du fait de l'absence d'institutions capables de recueillir et de compiler des statistiques, on dispose actuellement de très peu de statistiques fiables pour la Somalie. Toutefois, le programme de surveillance de la

Somalie, exécuté par le PNUD et financé au titre du Fonds de la Banque mondiale pour les pays se relevant d'un conflit, collabore avec le Gouvernement national de transition, les administrations régionales et d'autres partenaires de développement pour examiner les besoins de données et établir un ordre de priorité en la matière et pour recueillir et compiler des informations socioéconomiques. Cette initiative devrait permettre d'établir un ensemble d'indicateurs de développement pour suivre la situation socioéconomique en Somalie et évaluer l'impact des activités de développement menées par la communauté internationale dans le pays.

18. La vulnérabilité générale de la Somalie est attribuée en grande partie à l'étroitesse de la base de ressources naturelles du pays, aux limitations des méthodes utilisées dans les domaines de la production agricole et de l'élevage et à l'impact des pratiques économiques passées. Les changements climatiques, l'irrégularité des précipitations et les fréquentes périodes de sécheresse contribuent aussi à cette vulnérabilité. Des facteurs dus à l'homme, tels que l'interdiction continue d'importations de bétail somalien par quelques États du Golfe et la fermeture en novembre 2001 de l'une des principales sociétés somaliennes recevant des envois de fonds de l'étranger ont également joué un rôle important.

19. En outre, les conflits et la vente forcée des avoirs ont eu un effet dévastateur sur l'économie des ménages et forcé des centaines de milliers de Somaliens à quitter leurs foyers. Il y a lieu de noter que les résidents de zones urbaines et les exploitants agricoles pauvres ont été le plus fortement touchés, dans la mesure où leurs avoirs sont moins mobiles que ceux des pasteurs. Après avoir perdu leurs avoirs, y compris leurs terres, des ménages qui parvenaient précédemment à subvenir à leurs besoins sont tombés dans la plus grande misère. Faute de programmes de relèvement et de reconstruction de grande envergure, la plupart de ces avoirs n'ont pas encore été restaurés.

20. Bien que le secteur privé continue à se développer, son expansion est fortement entravée par l'absence généralisée de capacités institutionnelles au niveau national pour soutenir la croissance. La faiblesse des services bancaires et financiers et l'absence de cadres réglementaires et de contrôle de la qualité ont sérieusement limité l'accès aux marchés internationaux et la capacité de tirer parti de la mondialisation en cours et de l'intégration économique.

21. Dans ce contexte, l'assistance et la redistribution des ressources à l'intérieur des classes, des collectivités et des familles ont fortement contribué à atténuer les effets les plus graves des tensions et des crises périodiques. Les envois de fonds de l'étranger ont été une source majeure de devises au cours des 10 dernières années et ont constitué un apport important à l'économie du pays. Comme on l'a mentionné plus haut, la fermeture de Al-Barakaat, importante société de transfert de fonds, après la tragédie du 11 septembre, et les difficultés croissantes auxquelles se heurtent les autres sociétés procédant à des transferts de fonds au niveau international ont eu de ce fait un impact majeur sur les mécanismes qui permettent aux Somaliens de faire face à la situation dans le pays.

III. Assistance apportée à la Somalie par les organismes des Nations Unies

22. Les organismes des Nations Unies travaillent en coopération avec plus de 60 organisations non gouvernementales internationales qui, avec les donateurs, constituent l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie. Les organismes des Nations Unies continuent à mettre en oeuvre la stratégie de développement et d'aide humanitaire en quatre parties qui avait été adoptée précédemment pour accroître l'accès aux services sociaux essentiels et créer un environnement propice à la paix et à la réconciliation et qui a notamment pour objectif : i) d'assurer l'accès aux populations vulnérables; ii) de créer un environnement sûr pour les opérations; iii) d'offrir assistance et protection; iv) d'améliorer la coordination, la sécurité et les services d'appui.

23. Comme il est indiqué plus haut, la sécurité du personnel humanitaire reste une préoccupation fondamentale. Il est difficile de prévoir les conditions de sécurité, car elles varient essentiellement d'une région à l'autre. L'insécurité et les conflits empêchent souvent le personnel humanitaire d'avoir accès aux populations vulnérables, et le personnel sur le terrain fait souvent l'objet de menaces directes.

24. En dépit des difficultés et de l'environnement souvent hostile auxquels doivent faire face l'ONU et les organisations non gouvernementales qui sont ses partenaires, d'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs énoncés

dans l'appel global interinstitutions de 2002 pour la fourniture d'assistance.

A. Sécurité alimentaire et développement rural

25. Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime que dans plusieurs régions de la Somalie, jusqu'à 700 000 personnes sont fortement vulnérables sur le plan alimentaire. La stratégie du PAM consiste à les aider d'abord à survivre et ensuite à subvenir elles-mêmes à leurs besoins. Cette stratégie a permis au PAM de contribuer à un cadre plus large de programmes de relèvement intégré, tout en conservant la souplesse dont il a besoin à la fois pour saisir les occasions qui s'offrent en matière de développement et pour faire face aux situations d'urgence. En novembre 2001, le PAM a lancé un important programme de distribution de vivres qui se poursuit dans les districts gravement touchés de Garbaharrey et de Burdhuubo dans la région de Gedo.

26. Au cours de la période considérée, le PAM a distribué au total 14 400 tonnes de vivres à environ 1,2 million de bénéficiaires. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni une alimentation d'appoint et thérapeutique spécialisée supplémentaire aux enfants souffrant de malnutrition par l'intermédiaire de partenaires d'exécution dans 12 centres de santé maternelle et infantile, deux hôpitaux et deux centres d'alimentation thérapeutique dans les régions de Bay, de Bakool, de Gedo et de Banadir.

27. Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue à recueillir et à analyser les informations requises pour comprendre la situation en matière de sécurité alimentaire et, grâce à une surveillance constante, parvient à signaler rapidement les besoins d'urgence.

28. La FAO et le PNUD ont collaboré à un programme de soutien du commerce de bétail en organisant une mission dans les Émirats arabes unis afin de déterminer quels étaient leurs règlements pour l'importation de viande réfrigérée. Des cours de formation ont été organisés au Zimbabwe à l'intention du personnel des abattoirs.

29. En ce qui concerne le développement rural, l'UNICEF, le PAM et la FAO dirigent les initiatives tout en collaborant avec d'autres organismes des

Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Parmi leurs activités, on peut citer l'approvisionnement en eau et la remise en état des puits, ainsi que des aires de captage de l'eau. Dans le nord-est, l'UNICEF a coopéré très étroitement avec l'Administration des ressources en eau du « Puntland » à la coordination, à la planification et à la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau. Dans le nord-ouest, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a appris à 12 comités de village à mettre en place des systèmes de gestion rationnelle des ressources en eau, avec la pleine participation des femmes. Dans le centre et le sud de la Somalie, l'UNICEF et le PAM ont mis l'accent davantage sur la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau des villages ou des zones rurales et des minisystèmes d'approvisionnement en eau. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a remis en état plus de 20 minisystèmes et environ 120 puits creusés à la main, qui approvisionnent plus de 100 000 personnes en eau potable.

B. Santé et nutrition

30. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF, en collaboration avec d'autres partenaires d'exécution, ont engagé des efforts pour réduire la transmission des maladies. Quand des épidémies de choléra ont été signalées, l'OMS et l'UNICEF ont envoyé des équipes d'intervention et distribué les fournitures médicales nécessaires aux centres de traitement.

31. L'OMS, l'UNICEF et d'autres partenaires d'exécution ont vacciné 190 000 personnes sur une population cible de 220 000 personnes lors d'une épidémie de méningite à Hargeisa en octobre 2001. L'OMS poursuit ses activités de surveillance et appuie la gestion des cas à l'hôpital d'Hargeisa. Elle fournit également du matériel de laboratoire aux établissements sanitaires concernés.

32. L'OMS et l'UNICEF ont mis en place des programmes qui visent à lutter contre les maladies transmissibles prioritaires (paludisme, tuberculose, maladies diarrhéiques, et infections respiratoires aiguës). Ces programmes ont été axés en particulier sur le renforcement des services de santé. L'UNICEF a distribué des fournitures médicales et des médicaments essentiels à environ 400 établissements sanitaires, y

compris des hôpitaux, des centres de santé maternelle et infantile et des dispensaires.

33. L'OMS et l'UNICEF ont lancé un projet visant à introduire la gestion syndromique des maladies sexuellement transmissibles. Treize sites ont été identifiés et ont reçu, entre autres, des médicaments, des manuels, des diagrammes de diagnostic, des formulaires de rapport et des feuilles de pointage. Des trousseaux médicaux ont été fournis aux hôpitaux pour assurer la sécurité des produits sanguins.

34. En 2001, l'OMS a organisé un programme de formation à la gestion syndromique à l'intention de professionnels de la santé dans des établissements sanitaires à Garoowe, Baidoa et Mogadishu. L'UNICEF a procédé à des activités de formation analogues à Hargeisa. Des programmes de formation supplémentaires à la gestion clinique des cas de VIH/sida ont été organisés à l'intention des professionnels de la santé à Hargeisa, Baidoa et Mogadishu. En dépit de la prévalence relativement faible du VIH/sida en Somalie, l'UNICEF et l'OMS ont donné la priorité à la sensibilisation au VIH/sida, en particulier chez les jeunes.

35. L'OMS a renforcé ses capacités, notamment grâce au perfectionnement des personnels de santé, et entrepris des activités dans les domaines ci-après : renforcement des services de laboratoire pour le dépistage de la tuberculose, du paludisme et de la méningite; sécurité des produits sanguins et lutte contre le choléra; interventions d'urgence en cas d'épidémie.

36. L'OMS et l'UNICEF avaient initialement prévu d'organiser quatre séries de journées nationales d'immunisation contre la polio/paralysie flasque aiguë en 2001, pour vacciner 1,3 million d'enfants. Les conflits et l'insécurité n'ont pas permis de mener à bien cette campagne. Néanmoins, deux journées d'immunisation supplémentaire et trois journées d'immunisation à l'échelon national ont été organisées en 2001. En 2002, trois journées d'immunisation supplémentaire ont déjà été organisées. Environ 1,2 million d'enfants ont été vaccinés au cours de chaque série de journées nationales d'immunisation.

37. En matière de santé génésique, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a travaillé en étroite collaboration avec CARE pour achever une étude de référence sur la santé génésique à Garoowe et dans les régions avoisinantes du Puntland. Le FNUAP

a organisé pour 31 accoucheuses traditionnelles de villages de la région de Garoowe un stage de formation aux soins prénatals et soins obstétricaux essentiels. À Garoowe, 21 sages-femmes ont reçu une formation à la fois aux soins obstétricaux essentiels et aux soins d'urgence. En 2002, le FNUAP a également fourni au Ministère de la santé et du travail dans le Somaliland des fournitures pour la planification de la famille. L'UNICEF a distribué des trousseaux d'accouchement aux accoucheuses traditionnelles et à tous les établissements sanitaires de la Somalie qui fournissent des soins prénatals.

38. L'UNICEF continue de s'employer à éliminer les mutilations génitales féminines. Le Fonds a collaboré avec l'Université Al-Azhar en Égypte ainsi qu'avec les autorités locales somaliennes en vue de donner aux formateurs de différents groupes de travail régionaux une formation sur les mutilations génitales infligées aux femmes et aux fillettes en Somalie. Ces groupes ont sensibilisé les populations au niveau régional et à celui des districts et des villages, s'efforçant d'établir le contact afin de mettre en commun des données d'expérience, d'échanger des pratiques ayant fait leurs preuves et de mobiliser familles et communautés sur la question de l'élimination complète des mutilations génitales féminines. L'UNICEF participe également à la mise au point simultanée de deux différents programmes de sensibilisation des populations à la question. Le HCR a appuyé avec succès un programme contre les mutilations génitales féminines à Boroma dans la région d'Awdal.

39. S'agissant des programmes de nutrition ciblés, le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire de la FAO continue de procéder à des évaluations annuelles des récoltes et des besoins en aide alimentaire et d'analyser l'insécurité alimentaire. Le Groupe apporte également son soutien à la surveillance nutritionnelle par le biais de ses partenaires du secteur de la santé.

40. Dans le sud de la Somalie, les taux de malnutrition continuent d'être parmi les plus élevés de la corne de l'Afrique. Bien que l'on ait constaté une détérioration de la situation des populations du nord, la situation dans le nord est toutefois bien meilleure que dans le sud. La FAO a lancé une nouvelle initiative afin d'améliorer l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables dans les régions de Gedo, Bay et Bakool, notamment en soutenant des initiatives de sécurité alimentaire communautaires et en renforçant la

coordination entre les interventions menées dans le domaine de la santé et celui de la sécurité alimentaire.

41. Le PAM a continué de soutenir les programmes d'alimentation scolaires dans les zones stables. L'UNICEF continue de dispenser des fournitures aux centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique et aux centres de santé destinés aux mères et aux enfants. Une collaboration fructueuse a été instaurée entre ces entités, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG telles que le Gedo Health Consortium et Action contre la faim. Plus de 32 400 enfants souffrant de malnutrition ont bénéficié de l'aide sanitaire et nutritionnelle de l'UNICEF ainsi que de rations familiales fournies par le PAM.

C. Approvisionnement en eau et assainissement

42. L'UNICEF continue de jouer un rôle de premier plan dans les programmes visant à améliorer l'assainissement et l'hygiène dans les écoles. Le Fonds a distribué de quoi aider les communautés de personnes déplacées dans leur propre pays à nettoyer leur environnement. Il a fourni du chlore et offert une formation à la purification de l'eau dans le cadre des efforts menés pour prévenir et combattre le choléra en Somalie.

43. Quelque 200 bidons de chlore, 600 000 sachets de sels de réhydratation par voie orale et 20 nécessaires contre le choléra, fournis par l'UNICEF, sont prêts à l'emploi pendant la saison du choléra. L'OMS a également fourni du matériel permettant de s'assurer de la qualité de l'eau consommée aux laboratoires des hôpitaux de Mogadishu, Bossaso, Hargeisa et Las Anod afin de l'améliorer et de lutter contre les maladies d'origine hydrique.

44. L'OMS apporte actuellement régulièrement son aide à 66 villages somaliens ayant des besoins de base en matière de développement en les faisant bénéficier des compétences de spécialistes de l'approvisionnement en eau, du bétail, des soins vétérinaires et du commerce à petite échelle notamment.

D. Éducation

45. Bien que le nombre d'écoles en état de fonctionner et d'étudiants inscrits ait augmenté de plus de 30 % depuis 1997/98, le pourcentage total d'enfants fréquentant l'école primaire à l'échelon du pays est de 13,6 %. Les disparités entre les sexes demeurent un sujet de préoccupation majeur.

46. Dans le cadre des programmes d'éducation primaire formelle, l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF continuent de collaborer à des projets favorisant l'éducation tant formelle qu'informelle en Somalie. Les deux organismes continuent de mener le processus de réforme du nouveau programme d'enseignement primaire somalien. Un nouveau programme et de nouveaux manuels ont été mis au point; l'UNICEF a établi le texte définitif des ouvrages concernant les six matières enseignées au cours des quatre premières années d'études et l'UNESCO les a imprimés. Pour la toute première fois en plus de deux décennies, les enfants somaliens bénéficieront de manuels à jour de qualité.

47. L'UNICEF a offert une formation en cours d'emploi à 5 000 enseignants afin de les familiariser avec les méthodes utilisées et les aspects pédagogiques des nouveaux manuels. Cinquante-six titres destinés aux élèves de fin du cycle primaire sont actuellement élaborés par l'UNESCO, ainsi que divers programmes, guides à l'intention des enseignants et livres de lecture supplémentaires. Une école normale a pu voir le jour dans le Somaliland avec l'assistance de l'UNESCO et 250 étudiants sont inscrits en première année.

48. La mise en place par l'UNICEF d'un système informatique de gestion de l'éducation est bien avancée; ce système est solidement implanté dans les écoles primaires partout en Somalie et commence à fournir des données régulières et fiables.

49. L'accent continue d'être mis sur d'autres types d'éducation primaire. L'UNICEF a terminé une étude sur les populations nomades qui est actuellement utilisée pour trouver des moyens de fournir une éducation primaire de qualité aux enfants nomades. En 2001, le Fonds a achevé la mise au point de modules d'éducation informelle, notamment de programmes et de modules d'initiation à l'arithmétique, à la lecture, aux sciences et aux sciences sociales et de préparation à la vie (notamment concernant les maladies sexuellement transmissibles, le VIH/sida, les mutilations génitales féminines et autres questions

essentielles), ainsi que de guides destinés aux enseignants.

50. L'UNICEF a appuyé la création de 100 groupes communautaires de jeunes pour l'éducation et le développement et 15 aires de jeu ont été rénovées et équipées à leur intention. Le soutien de l'UNESCO a notamment porté sur le renforcement des capacités des autorités chargées de promouvoir le sport, l'intégration des activités sportives dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants par le biais du projet Sports pour la paix qui vise principalement à faire une place aux activités sportives dans le plan de démobilisation somalien. La démarginalisation des communautés et la mise au point des programmes ont pu se faire grâce aux cours de formation technique et professionnelle offerts à plus de 100 jeunes ayant terminé l'école pour leur permettre d'acquérir des compétences utiles et de renforcer les capacités des communautés.

51. L'UNESCO a offert une formation en entreprise à 450 miliciens âgés de 15 à 35 ans en cours de démobilisation. Ces jeunes, aussi bien ceux qui avaient une certaine instruction que les analphabètes, ont été formés à 11 métiers. Par le biais des programmes d'éducation civique et pour la paix, l'UNESCO a produit et fait diffuser 60 épisodes sur toutes les stations de radio somaliennes partenaires. Ces programmes font partie des efforts continus menés pour renforcer les capacités de promotion durable de la paix et du développement sur le plan local.

E. Droits de l'homme et sexospécificités

52. Conformément à la résolution 54/136 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1999, dans laquelle cette dernière demandait au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de renforcer les capacités des femmes touchées par les conflits armés et de promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les activités de consolidation de la paix, UNIFEM a réalisé des progrès dans les domaines suivants en Somalie :

53. Concernant la démobilisation et la réinsertion, UNIFEM a créé une base de données ventilées par sexe sur les anciens miliciens et les personnes à leur charge. De décembre 2001 à février 2002, UNIFEM et les ONG qui sont partenaires ont évalué le fardeau

psychologique que représentaient pour les femmes les soins à apporter à d'anciens combattants. À l'issue de ces études, UNIFEM a demandé à une mission d'experts indépendants de procéder à une évaluation globale de l'impact des conflits armés sur les femmes et du rôle qu'elles jouaient dans la consolidation de la paix. UNIFEM a reçu un soutien appréciable du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, du HCR, du PAM, de l'UNICEF et d'autres partenaires.

54. Les sexospécificités et les questions relatives aux femmes constituent un aspect important des activités de réinsertion du HCR. Le Haut Commissariat continue de consulter et de soutenir les groupes de femmes locaux afin de promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la réconciliation. En 2001, le HCR s'est engagé à soutenir le Centre d'éducation pour la paix et le développement de Galkacyo dans le « Puntland » afin de renforcer le rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix.

55. Dans le « Somaliland », mobilier et intrants permettant de mener des activités rémunératrices ont été fournis par le HCR à quatre centres d'éducation à la vie familiale; des groupes de femmes ont ainsi pu, par le biais d'une éducation non formelle, améliorer leurs qualifications professionnelles et, partant, leurs conditions de vie et devenir plus autonomes.

56. Des organisations de femmes ont demandé à UNIFEM de fournir un appui technique à la campagne des femmes somaliennes pour le désarmement dans les régions du sud et du centre. En sa qualité d'intermédiaire, UNIFEM a établi des liens entre les femmes favorables à la paix, les grands organismes des Nations Unies et d'autres organisations. L'UNICEF et le HCR ont également soutenu de manière très active la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la réconciliation.

57. UNIFEM continue d'appuyer le dialogue entre les femmes de différents clans afin de promouvoir la réconciliation et la paix dans le Nord-Est et le Bas-Chebeli. En outre, le Fonds a facilité la participation de quatre femmes somaliennes à un séminaire politique sur l'intégration des sexospécificités dans les politiques et programmes de consolidation de la paix et humanitaires de l'Autorité intergouvernementale sur le développement. UNIFEM a en outre soutenu la participation de deux femmes somaliennes à la Conférence régionale sur les femmes et les

technologies de l'information et des communications dans la corne de l'Afrique.

58. UNIFEM a travaillé en étroite collaboration avec le Programme de protection civile du PNUD pour que les sexospécificités soient intégrées dans ses activités. En janvier 2002, UNIFEM a commencé à mettre en oeuvre son projet qui vise à ce que les femmes puissent officiellement se prévaloir des voies de recours existantes. Il encouragera les organes chargés de faire respecter la loi à traiter comme il se doit les violences auxquelles femmes et fillettes sont soumises et les violations de leurs droits.

F. Rapatriement et réinsertion

59. Dans le cadre des vastes efforts de consolidation de la paix et de réconciliation, le HCR a continué en 2001 et 2002 à promouvoir activement le rapatriement volontaire et la réinsertion initiale des réfugiés somaliens dans le nord de la Somalie, où les conditions de sécurité étaient stables.

60. Au total, 36 000 réfugiés somaliens ont bénéficié d'une assistance pour rentrer chez eux au cours de la période faisant l'objet du rapport, principalement à partir de l'est de l'Éthiopie. Cinquante et un mille trois cent trente-trois réfugiés vivant dans diverses régions du monde ont été rapatriés en 2001. À la fin de 2001, le HCR avait atteint son objectif de fermer trois camps dans l'est de l'Éthiopie.

61. Le HCR met en oeuvre dans les zones de retour des projets communautaires visant à favoriser l'autonomie et à développer les services de base afin de renforcer les capacités des autorités locales et des communautés d'accueillir les rapatriés. Il existe actuellement 118 projets de réinsertion menés en partenariat avec des organismes tels que le PNUD, l'UNICEF, la FAO, des ONG partenaires, les autorités locales et les bénéficiaires.

62. Sous la direction du Coordonnateur résident/ Coordonnateur humanitaire des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les ONG ont réaffirmé et renforcé leur engagement à oeuvrer de concert pour répondre aux besoins à court et à long terme des populations revenant chez elles et de leurs communautés.

63. Le HCR a construit ou rénové 41 écoles au cours de la période faisant l'objet du rapport, permettant la

scolarisation de quelque 60 000 enfants depuis 1991. Plus de 300 000 femmes et enfants ont pu avoir accès à des soins maternels et infantiles à l'issue de la construction ou de la rénovation de 55 centres de santé et services apparentés, dont 10 ont été construits ou rénovés au cours de la période considérée. Quarante-six installations d'approvisionnement en eau ont été construites et cinq autres étaient encore en cours de construction pendant la période concernée.

64. En outre, la FAO et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont mis à la disposition du programme de réinsertion du PNUD et du HCR des consultants chargés de procéder à une évaluation des besoins des rapatriés dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage dans les districts de Hargeisa et de Burao. Des propositions seront présentées conformément au plan de développement interinstitutions.

65. En 2001, les autorités du Somaliland, sous la supervision et avec l'aide du HCR, ont fourni une protection internationale à 589 réfugiés urbains, dont 205 ont reçu une indemnité mensuelle de subsistance. Le HCR s'est également efforcé de réinstaller certains réfugiés dans des pays tiers, jugeant qu'il s'agissait là de la solution la plus durable pour ceux qui n'avaient aucune perspective de rapatriement volontaire ou d'autosuffisance dans une communauté locale. Quatre-vingt-huit réfugiés ont déjà été réinstallés au cours de la période concernée et la demande de 14 autres a été acceptée.

66. Le HCR a renforcé son système de suivi des rapatriés en 2002. Son principal objectif est de veiller à ce qu'une protection nationale leur soit assurée et que les informations sur la réalisation de leurs droits juridiques, physiques et matériels circulent davantage, de façon à ce que les divers organismes puissent prendre les mesures appropriées pour faciliter une réinsertion durable.

G. Programme de développement

67. Le PNUD a achevé l'élaboration de la nouvelle phase du Programme de protection civile pour la Somalie, l'objectif étant de renforcer la coordination stratégique et le contrôle des activités de projet par les Somaliens ainsi que la collaboration interorganisations dans le cadre d'une stratégie de développement aux fins de la consolidation de la paix. Les principaux

aspects de ce programme comprennent la mobilisation accrue des efforts communautaires, en vue de la participation à la reconstruction des services répressifs et judiciaires, une attention particulière étant accordée aux droits de l'homme et à la participation des femmes au rétablissement du principe de la légalité.

68. Le Programme continuera de fournir un appui aux efforts déployés par la Somalie dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de même que pour le rétablissement du régime du droit et les activités de déminage.

69. Le projet du PNUD concernant le contrôle des armes légères a achevé sa phase initiale d'assistance préparatoire, ayant mis en place un cadre de recherche et un projet pluriannuel à l'appui des efforts déployés par l'ONU pour faire appliquer l'embargo sur les armes et trouver une solution aux questions relatives à la prolifération des armes légères et au danger qu'elles représentent pour les communautés somaliennes et le processus de consolidation de la paix. À ce sujet, par sa résolution 1407 (2002) du 3 mai 2002, le Conseil de sécurité a constitué une équipe d'experts chargée d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes et de formuler des recommandations d'action à l'intention de la communauté internationale.

70. Le lancement par l'OIT du projet pilote de relèvement à forte intensité de main-d'oeuvre, à l'appui de vastes activités de démobilisation en Somalie, montre que la communauté internationale redouble d'efforts afin d'accélérer la reprise économique et la réintégration sociale des milices.

71. L'UNICEF a entamé un vaste programme de protection de l'enfance pour la Somalie, en étroite coopération avec le PNUD et d'autres organismes, portant sur la justice pour mineurs dans des cadres structurés et non structurés, et les mécanismes de répression, le renforcement des capacités des officiers de police concernant la protection des enfants, la prévention de la délinquance juvénile et la formation des jeunes, les armes légères et la démobilisation en ce qui concerne les enfants soldats.

72. L'UNICEF travaille avec une ONG locale afin d'encourager la démobilisation et la réinsertion des ex-enfants soldats à Mogadishu. Le projet, qui a été lancé au troisième trimestre de 2001, prévoit la réintégration d'environ 120 jeunes qui avaient été recrutés par les milices locales. L'UNICEF facilite la démobilisation des ex-enfants soldats à Mogadishu.

73. L'UNICEF a entrepris une étude afin d'examiner les besoins des enfants somaliens en matière de protection et de hiérarchiser les futures interventions. Dans le cadre de ce processus, l'UNICEF et le HCR collaborent avec Save the Children/UK and USA afin d'effectuer une analyse plus détaillée de la situation régnant dans le nord-ouest du pays.

74. Le projet du PNUD relatif à la fourniture de conseils psychosociaux sera lancé avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et de diverses institutions spécialisées. Cette intervention multiorganisations a pour but de remédier au problème des traumatismes psychosociaux et maladies mentales affectant de nombreuses communautés touchées par le conflit. Des activités pilotes commenceront en juillet dans le nord-ouest de la Somalie.

75. En ce qui concerne la reprise socioéconomique, le PNUD concentre maintenant ses efforts sur la réduction de la pauvreté en Somalie par un appui à la croissance et au développement du secteur privé, et à la réinsertion des réfugiés rapatriés, des personnes déplacées et des milices démobilisées. Le HCR demeure actif dans le Somaliland par le biais de ses programmes visant à promouvoir l'autosuffisance économique des femmes.

76. Le PNUD encourage la planification et la gestion macroéconomiques en Somalie afin de réduire les contraintes affectant la croissance et le développement du secteur privé. Dans le cadre de son appui visant à promouvoir et à développer le secteur privé, il s'efforce également de renforcer le cadre juridique et réglementaire régissant les services financiers et de mettre en place des services bancaires afin de promouvoir le commerce.

77. En consultation avec d'autres organismes et partenaires, le PNUD envisage d'établir un document stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté pour la Somalie, qui contiendra une analyse de la pauvreté dans le pays et des directives à l'intention des autorités nationales et de la communauté internationale.

78. Le PNUD travaille actuellement avec des sociétés somaliennes gérant les envois de fonds et d'autres partenaires, pour examiner diverses options concernant les mécanismes de régulation. Plus précisément, il a encouragé le dialogue entre les autorités gouvernementales; les sociétés somaliennes et les institutions bancaires internationales afin de promouvoir une meilleure compréhension du marché et

des opérations en matière de transfert de fonds. Il s'efforce de créer des conditions propices incitant les entreprises à se conformer aux règles et réglementations financières internationales en utilisant des procédures et des systèmes transparents.

79. En ce qui concerne l'infrastructure, le projet de l'Organisation de l'aviation civile internationale relatif à l'administration intérimaire de l'aviation civile pour la Somalie exploite un centre d'information de vol à Nairobi où il fournit des services d'information à la circulation aérienne. Des services d'information de vol d'aérodrome et les services d'urgence en cas d'incendie sont fournis aux aéroports de Berbera, Bossaso et Hargeisa. Le projet assure un emploi stable à 97 Somaliens déployés au Centre d'information de vol et aux trois aéroports. Une nouvelle aérogare-passagers a été construite à Hargeisa.

H. Coordination et sécurité

80. Le Groupe de coordination des Nations Unies, qui comprend du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires-Somalie et du PNUD, continue de s'acquitter de ses fonctions à l'appui de la coordination des activités d'assistance humanitaire et de la négociation d'accès humanitaires sur l'ensemble du territoire somalien. À cette fin, il travaille en étroite collaboration avec l'Organe somalien chargé de la coordination de l'aide. Le groupe d'intervention humanitaire de cet organe, mécanisme d'intervention rapide dans les situations humanitaires d'urgence, est présidé par le responsable du Bureau de la coordination des affaires humanitaires-Somalie au nom du Coordonnateur humanitaire. Il coordonne actuellement les efforts afin de répondre à la crise à Gedo, concernant notamment la négociation d'un accès aux communautés vulnérables et l'acheminement des secours.

81. Parmi les importantes évaluations interorganisations coordonnées par le Groupe de coordination des Nations Unies pendant la période à l'examen, on mentionnera les évaluations en matière de sécurité et d'assistance humanitaire de Gedo, en juin 2001, de Bakool et de Gedo-centre en septembre 2001, de Bulla Hawa et alentours et de la région de Bari, en décembre 2001.

82. Le Groupe continue de promouvoir l'application des principes et règles fondamentales dans le domaine

humanitaire, et de structurer les relations avec les autorités locales en Somalie sur cette base.

83. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires-Somalie poursuit également ses activités afin de coordonner les actions visant à répondre aux besoins spéciaux des personnes déplacées sur l'ensemble du territoire somalien. La plupart ont peu d'espoir de regagner leur région d'origine dans l'immédiat et se sont regroupés dans des secteurs et centres urbains plus sûrs. Les organismes des Nations Unies et les ONG poursuivent des activités limitées afin de les aider. Mais, beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne la distribution d'eau, l'assainissement, l'éducation sanitaire et la protection de la santé. Le Bureau travaille avec les organismes des Nations Unies, les ONG et les autorités locales dans le cadre d'un effort concerté visant à effectuer une étude sur la situation des personnes déplacées, afin de faciliter l'élaboration de stratégies et de projets pour des interventions immédiates et à moyen terme.

84. Le système de sécurité des Nations Unies a apporté un soutien à la communauté fournissant une assistance humanitaire, notamment aux organismes des Nations Unies, pendant la période à l'examen. À cette fin, l'équipe de sécurité a mis à jour le manuel de sécurité somalien et amélioré le matériel de transmissions et de sécurité afin de le rendre conforme à la norme de sécurité opérationnelle minimale dans les quatre bureaux en Somalie. Avec l'appui de sept agents de sécurité dans les diverses zones, l'équipe de sécurité des Nations Unies continue de suivre de près la situation en matière de sécurité, afin d'améliorer sa capacité d'intervention et d'assurer une protection maximale au personnel humanitaire. Le maintien de l'appui des donateurs aux opérations de sécurité demeure indispensable pour continuer à pouvoir identifier les zones pacifiques et faciliter l'accès du personnel des Nations Unies dans des conditions de sécurité.

I. Assistance fournie par les États Membres

85. La mise en oeuvre des programmes humanitaires et de développement par le système des Nations Unies en Somalie est rendue possible par les contributions des donateurs. L'Appel global interorganisations lancé par les Nations Unies en 2002 en faveur de la Somalie demande des ressources d'un montant total de

83 millions de dollars. À ce jour, un montant de 23 millions de dollars a été reçu, ce qui correspond à 28 % de la totalité des ressources nécessaires pour 2002. En 2001, un montant de 29 millions de dollars sur les 140 millions de dollars demandés a été reçu par le biais de l'Appel global interorganisations.

86. La mise en oeuvre des programmes financés uniquement par le biais de la procédure d'appel global a donc été limitée. Certains des programmes affectés portent sur des activités intersectorielles clefs centrées sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Les organisations ont utilisé des ressources de base ou des fonds empruntés à d'autres projets pour répondre aux besoins urgents, notamment dans le domaine de la santé. Dans le contexte somalien, le manque ou l'insuffisance de fonds a des effets cumulatifs préjudiciables à de nombreux civils vulnérables et à la réalisation des objectifs et stratégies d'ensemble.

87. Comme la plupart des activités se renforcent mutuellement, les ressources nécessaires devraient être fournies dès que possible et les contributions réparties de manière égale entre les divers secteurs clefs, afin de maximiser l'impact et d'assurer la complémentarité.

IV. Conclusions

88. La pauvreté est toujours endémique et, malheureusement, la Somalie demeure un des pays les plus pauvres du monde, environ 700 000 personnes vulnérables vivant près ou au-dessous du minimum vital. Ces Somaliens vulnérables ne peuvent reconstituer leurs moyens de subsistance de manière durable car l'insécurité compromet trop souvent les progrès réalisés et entrave la mise en oeuvre de nombreux programmes d'assistance.

89. Dans de nombreuses régions du pays, la situation sur le plan sécuritaire demeure instable, affectant négativement les activités du système des Nations Unies. Bien que l'ONU puisse maintenir un personnel international et national nombreux dans le nord-ouest, en raison d'un environnement sécuritaire relativement stable, l'accès au nord-est, au centre et au sud demeure limité. Comme la perturbation des programmes résultant des problèmes de sécurité affecte directement la population, il est demandé aux dirigeants, dans toutes les régions du pays, d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des ONG travaillant

dans les secteurs sous leur contrôle et de faciliter la fourniture d'une assistance aux plus déshérités.

90. Malgré ces obstacles, l'ONU, en collaboration avec divers agents d'exécution, continue de fournir une assistance humanitaire et en matière de développement dans de nombreuses régions du pays. Avec plus de 900 projets, le système demeure déterminé à aider la Somalie. Malheureusement, la faible réponse des donateurs aux appels globaux de 2001 et 2002 empêche les organismes des Nations Unies de répondre pleinement aux besoins urgents. Il est donc demandé aux États Membres d'appuyer activement les activités humanitaires, de relèvement et de développement en Somalie par le biais de la procédure d'appel global et d'autres mécanismes.

91. L'un des principaux objectifs des programmes des Nations Unies en Somalie consiste à encourager l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à assurer leur participation active au développement et aux processus décisionnels. On s'efforce actuellement d'éliminer les pratiques culturelles néfastes et de faire en sorte que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux. Il est impératif d'accorder un appui soutenu et programmatique à cet effort.

92. Le système des Nations Unies, avec l'appui de la communauté internationale, continuera d'encourager la réconciliation nationale et de promouvoir le développement social et économique en Somalie, adoptant une démarche graduelle en vue d'une intervention accrue. Cette optique représente le meilleur moyen de fournir un soutien humanitaire et en matière de développement. Tout en continuant à fournir une assistance dans les zones sûres, le système entreprendra également des activités de consolidation de la paix visant à renforcer les communautés et à encourager la réconciliation entre les factions rivales. Les États Membres sont instamment priés de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie à l'appui de ces efforts à moyen terme.

93. Enfin, compte tenu de la persistance de la situation d'urgence humanitaire en Somalie en raison de divers facteurs, notamment la poursuite des combats entre les factions, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, il est recommandé de soumettre les rapports ultérieurs sur les activités

humanitaires et les efforts de relèvement économique et social en Somalie à l'Assemblée générale sur une base annuelle.